

Travail, famille, État et marché : les sources de revenu en fin de carrière

Work, Family, State and Market : Income at the Last Stages of the Working Career

Trabajo, familia, Estado y mercado : las fuentes de ingreso al fin de carrera

Martin Rein et John Turner

Numéro 38, automne 1997

Les jeunes visages du vieillissement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005221ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005221ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rein, M. & Turner, J. (1997). Travail, famille, État et marché : les sources de revenu en fin de carrière. *Lien social et Politiques*, (38), 101–112.
<https://doi.org/10.7202/005221ar>

Résumé de l'article

Cet essai propose une réflexion à caractère historique et comparatif sur la situation économique des personnes âgées, à travers un examen de la composition des revenus sur lesquels elles peuvent compter au terme de leur carrière de travail: protections sociales, pensions privées, salaires, actifs. On assiste à une évolution de la contribution respective de l'État, de l'employeur et de l'individu aux revenus de retraite de ce dernier. À l'avenir, ces revenus proviendront de sources plus diversifiées, même dans les couches de population moins bien nanties, et assureront ainsi une meilleure protection contre les risques associés à la dépendance à l'égard d'une source unique, soumise aux fluctuations des dépenses publiques

Travail, famille, État et marché : les sources de revenu en fin de carrière

Martin Rein et John Turner

Nous mènerons ici une réflexion à caractère historique et comparatif sur la situation économique des personnes âgées en étudiant la composition de leurs revenus (*income package*). Tandis que les notions de cycle de vie et de parcours des âges (*life course perspective*), également mises à profit dans notre analyse, renvoient aux relations intergénérationnelles et aux flux d'échanges de ressources entre enfants adultes et parents âgés, celle de composition des revenus fait référence aux sources de revenu sur lesquelles l'individu peut compter au terme de sa carrière de travail : protections

sociales, pensions privées, salaires, actifs... Ces deux angles d'approche font porter l'accent sur des aspects différents, mais se rejoignent et se complètent, notamment pour les cas où des parents âgés reçoivent de leurs enfants adultes une part non négligeable de leurs ressources, en argent ou en nature. Jusqu'à quel point ce soutien filial a-t-il existé dans le passé ? Subsiste-t-il aujourd'hui dans les pays où la pleine maturation de l'État providence confère aux gouvernements une influence déterminante sur les ressources des personnes âgées ? La question de savoir si l'intervention de l'État limite ou facilite l'implication de la famille est l'une de celles qui divisent le plus les chercheurs intéressés aux relations intergénérationnelles.

Rein et Rainwater (1986) ont été les premiers à proposer le concept de composition des revenus, dans le cadre d'une étude comparative consacrée à trois pays caractérisés par le stade avancé de développement de leur État providence (Grande-Bretagne, Suède et États-Unis). Il s'agissait de faire ressortir l'importance des sources aussi bien que du niveau des revenus disponibles à cette étape de la vie, et de mettre en lumière la contribution — facilement méconnue — de l'entreprise aux systèmes de protection sociale et l'insistance excessive placée sur le rôle de l'État providence. Récemment, le concept de composition des revenus a également été utilisé en histoire économique pour décrire les stratégies de subsis-

tance des personnes âgées au XIXe siècle et au début du XXe siècle : nous nous appuyerons sur ces nouveaux travaux pour étudier l'évolution des ressources des personnes âgées au terme de leur carrière de travail dans divers pays.

Résumons brièvement cette évolution, bien connue. Dans le passé, les gens continuaient de travailler tant qu'ils étaient capables de vivre de façon autonome. Puis ils cohabitaient avec l'un de leurs enfants adultes, qui venait s'installer chez eux ou les accueillait sous son toit. Progressivement, le rôle de l'État s'est accru : ce furent les traditionnelles mesures d'assistance municipales, sous l'empire des lois sur les pauvres (*Poor Laws*), puis les programmes étatiques d'assurance sociale et de sécurité sociale : assurance-vieillesse instaurée par Bismarck en 1889 en Allemagne, régime non contributif de pensions de vieillesse institué aux Pays-Bas en 1913, en Grande-Bretagne en 1905, pensions de vieillesse implantées aux États-Unis au tournant du siècle.

Ce que l'on sait moins, c'est qu'à peu près à la même époque, dans la plupart des pays, les entreprises ont elles aussi commencé à mettre en place des régimes visant à protéger leurs employés contre la diminution des revenus au cours de la vieillesse. Afin de comprendre ce fait nouveau, non moins important que le précédent, il n'est pas inutile

d'attirer l'attention sur deux grands courants de pensée qui ont dominé les travaux sur la protection sociale. Le premier, centré sur les relations industrielles, prend pour objet l'univers du travail et les régimes de protection issus de négociations collectives ou d'initiatives patronales dans le cadre de ce que l'on appelle, aux États-Unis, le *welfare capitalism*. Le second s'intéresse aux politiques sociales et au premier chef à l'État en tant qu'agent principal de redistribution de la richesse. Ces deux logiques se sont développées presque séparément, comme si marché et politique étaient des domaines étanches à aborder distinctement (Rein et Rainwater, 1987 : 36). Dans la littérature, le rôle de l'État a accaparé l'attention des chercheurs, et l'apport des régimes complémentaires des entreprises a longtemps été négligé. On assiste aujourd'hui à un certain rééquilibrage (à relier aux efforts des gouvernements pour réduire les dépenses de l'État providence), en même temps que se fait jour un troisième modèle, qui met l'accent sur l'épargne accumulée par l'individu hors des régimes collectifs, avec le soutien d'exemptions d'impôt. Le programme « 401(k) », aux États-Unis, est un régime hybride, mis en place par l'entreprise mais encourageant l'épargne individuelle¹.

On pourrait, schématiquement, dégager de ce qui précède une séquence allant du travail à la famille puis à l'État et à l'entreprise et, enfin, à l'épargne individuelle. Pour être plus complet, il faudrait y inclure les mutuelles, les institutions charitables et d'autres types de programmes collectifs, tels les avantages sociaux et les régimes de retraite parraïnés et gérés par les syndicats. Depuis qu'ils existent, ces divers dispositifs privés institutionnalisés ont été directement et indirectement liés à l'État, qui les a soutenus par des mesures fiscales et

des subsides. Conrad (1995) illustre la complexité des formules mises à l'essai dans une description de la situation qui prévalait vers 1896-1897 dans six villes allemandes de taille moyenne dotées de fonds d'aide directe aux organisations privées de bienfaisance : dans certains cas, note-t-il (p. 15), l'argent versé par les municipalités dans le cadre de ce dispositif mixte public-privé dépassait, ou égalait à peu de chose près, la somme des autres dépenses privées, religieuses et charitables et des ressources allouées aux secours publics prodigués hors des institutions.

Ce survol de l'évolution des moyens de subsistance des personnes âgées suit implicitement le postulat qu'à chaque période de l'histoire, l'une ou l'autre de ces stratégies est utilisée de façon prédominante par la plupart des ménages âgés. Notre raisonnement repose sur une prémisse différente, à savoir que la diversification des sources de revenus a été, est et sera (dans l'avenir prévisible) le moyen privilégié par les familles pour conserver un niveau de revenu suffisant. Les données dont nous ferons état attestent un fait inattendu : dans la plupart des États providences avancés, ce sont essentiellement les ménages les plus pauvres² qui ne disposent que d'une source de revenus (tel l'État), susceptible de leur faire défaut à un moment ou l'autre. C'est pourquoi il conviendrait que le système de protection s'oriente vers la diversification des sources de revenu plutôt que d'entretenir la prédominance de l'une d'elles.

Notre examen de la composition des ressources des personnes âgées portera sur trois périodes, correspondant à la montée de l'État providence, à la consécration de son rôle premier dans le dispositif de protection, et à la diversification du système.

Montée de l'État providence

Nous retenons, de la longue phase de mise en place de l'État providence, la période comprise entre les années qui précèdent la Première Guerre mondiale et les années postérieures à la seconde, au cours de laquelle, dans de nombreux pays, l'assurance sociale et les pensions de vieillesse ont été mises en débat et inscrites dans les lois. Le calendrier diffère d'un endroit à l'autre, et cette partie du siècle comprend évidemment des sous-périodes importantes, telles les années d'inflation, la Crise et la Guerre. Mais plutôt que de nous intéresser aux événements historiques et aux grands débats, nous passerons en revue les études empiriques consacrées aux ressources des personnes âgées durant cette période. Cette approche renouvelle l'éclairage et fait ressortir des faits inattendus qu'une analyse basée sur l'analyse des dispositifs mis en œuvre plutôt que sur leurs résultats en termes de revenus laisse dans l'ombre. Tout au long de la période de montée de l'État providence, la diversification des sources de revenus était une nécessité. C'est la thèse que défend Conrad dans son analyse des ressources publiques et privées accessibles aux personnes âgées en Allemagne: «entre les années 1880 et 1950, la plupart des personnes âgées qui n'avaient qu'une source de revenus — travail, famille ou transferts publics — vivaient dans la misère» (Conrad, 1995: 25). De même Bulder conclut, au terme d'une analyse par cohortes portant sur 159 personnes de 45 à 94 ans établies dans une petite région rurale des Pays-Bas entre 1901 et 1921: «Les résultats qui précèdent n'autorisent qu'une conclusion. La diversification des sources de revenus apparaît comme le moyen le plus important mis en œuvre à Winterswijk à cette époque pour conserver le niveau de vie espéré



durant la vieillesse» (Bulder, 1993: 192).

Aux États-Unis, des travaux d'histoire récents vont à l'encontre de certaines idées universellement répandues faisant de la pauvreté des vieux le problème social le plus constant des temps anciens: la retraite aurait été alors un objectif hors de portée, les gens étant obligés de travailler pour gagner leur vie tant que leurs forces le leur permettaient. Dans un essai «révisionniste» sur la retraite aux États-Unis, qu'ils coiffent d'un titre provocateur («Le mythe du tas de ferraille industriel»), Carter et Sutch (1996) contestent l'hypothèse traditionnelle selon laquelle le salaire du soutien de famille masculin aurait constitué à l'époque la principale ressource des chefs de ménage âgés. L'examen des données des recensements de 1900 et de 1910 les amène à affirmer qu'environ un homme sur cinq prenait sa retraite vers l'âge de 55 ans, avant qu'il soit temps de mourir. En prévision de leur retraite, les gens se constituaient un patrimoine, qu'ils utilisaient dans un premier temps pour travailler à leur propre compte et transformaient ultérieurement en rente «afin de s'assurer un revenu» (p. 5). Dans le même numéro du *Journal of Economic History*, Gratton met en doute l'hypothèse

de l'appauvrissement associé à la vieillesse, faisant ressortir que les salaires réels des personnes âgées ont connu une très nette ascension entre 1890 et 1950 et que la débrouillardise leur dictait des stratégies économiques basées sur les échanges intrafamiliaux grâce auxquelles elles «pouvaient compter sur une solide sécurité». Mais, ajoute-t-il, les «tensions alimentées par ces transferts de ressources peuvent expliquer le large appui populaire à la sécurité sociale» (Gratton, 1996: 39).

Si ces deux études remettent en question une certaine perception de la place occupée à l'époque par le travail et par la famille, aucune ne nie que la diversification des ressources ait été une importante stratégie d'adaptation utilisée par les personnes âgées pour conserver leur niveau de vie. Tout laisse croire qu'elle a été la solution la plus pratiquée au cours de cette période de l'histoire dans la plupart des sociétés industrielles.

Au dire de Conrad, il existait en Allemagne au tournant du siècle quatre sources de revenu principales, dont l'ordre d'importance était à peu près le suivant. La plus substantielle était le salaire des hommes, qui ne marquait un fléchissement qu'après 70 à 80 ans. Suivaient les économies du ménage, provenant du salaire des enfants et du loyer versé par d'éventuels pensionnaires, et les revenus en nature (légumes du potager par exemple) tirés d'activités diverses. En troisième et quatrième lieu venaient les secours municipaux, qui profitaient principalement aux femmes, et le nouveau programme national d'assurance sociale introduit par Bismarck, qui connaissait un développement constant et touchait surtout les hommes. Le programme public d'assurance-vieillesse était conçu pour permettre aux parents âgés d'être accueillis au domicile

de leurs enfants, ou à ceux-ci d'aller s'établir au domicile de leurs parents.

Il convient d'ajouter à cette liste les œuvres de bienfaisance, privées ou soutenues par l'État, ainsi que la contribution au bien-être familial des enfants assez grands pour aller sur le marché du travail et vivant toujours chez leurs parents. Si le rôle des organisations charitables ne doit pas être passé sous silence, il semble avoir varié énormément d'une ville à l'autre (Conrad, 1996 : 26-28).

Les quatre ressources énumérées par Conrad peuvent également être envisagées comme deux couples en tension : le travail du mari et l'économie familiale d'une part, la famille et l'État d'autre part. Des enquêtes menées aux États-Unis sur la composition des revenus des familles en 1890, 1918 et 1939 montrent que la faiblesse relative des gains des chefs de ménage âgés ne compromettait pas nécessairement la situation économique des familles, qui pouvaient conserver un revenu global suffisant grâce à la contribution des enfants encore présents au foyer. Dans le cas des chefs de ménage âgés de 65 ans et plus, les enfants gagnaient plus du tiers des revenus familiaux. Puis, entre 1939 et 1989, cette proportion est passée à 28 pour cent (Gratton, 1996 : 51). Durant cette période, les femmes mariées n'allaient pas sur le marché du travail et leur apport

aux gains familiaux se limitait à 1 ou 2 pour cent.

Le couple famille-État est associé à l'une des questions les plus constamment débattues dans le domaine des politiques sociales : celle de la responsabilité des enfants adultes envers leurs parents âgés. La *Poor Law* cautionnait le principe selon lequel l'État ne devait verser de prestations à une personne dépendante que lorsque sa famille s'était acquittée de ses responsabilités à son égard. En pratique, l'État ne parvenait pas à faire respecter cette partie de la loi. Il s'avère, écrit Finch (1989 : 243) que « le gouvernement n'a pas le pouvoir [...] de nous dicter notre comportement envers nos parents ». Cette affirmation est trop tranchée, dans la mesure où la contrainte légale est susceptible de s'exercer indirectement. Par exemple, lorsqu'une personne âgée reçoit, sous condition de ressources, des services de santé et des prestations de sécurité du revenu de la part du gouvernement, ces transferts sont un prêt aux termes de la loi, et non une allocation pure et simple. Si la personne âgée a des actifs, telle une maison, le prêteur a la possibilité de se rembourser lors du décès en se prévalant de son droit de rétention sur la propriété, qui échappe ainsi aux héritiers. L'utilisation habituelle d'un tel droit est de nature à inciter les enfants à soutenir leurs parents âgés : il y va de leurs biens. Le cas est hypothétique, mais si l'on présume que le recours à une pression indirecte plutôt qu'à des mesures directes pour contraindre les enfants à remplir leurs obligations filiales était pratique courante, on ne s'étonne pas de la difficulté de trouver des données utiles à l'examen de cette question.

L'assurance sociale est néanmoins apparue comme un net progrès par rapport à l'assistance, car elle permettait de contourner le problème de la responsabilité

filiale : grâce à elle, « les employés [...] étaient considérés par les politiques sociales et par les gestionnaires en tant qu'individus. On ne tenait pas compte de leur situation familiale pour établir leurs droits et prestations » (Conrad, 1995 : 9). Les sommes payées par l'État étaient des incitatifs à la cohabitation destinés à resserrer les solidarités familiales.

Il est difficile de connaître avec certitude le comportement des familles envers leurs membres âgés à cette époque : logiquement, l'assurance sociale de Bismarck procurait à ceux-ci un revenu susceptible de rendre la cohabitation attrayante à celles-là. C'est du moins ainsi qu'il l'entendait : « Grâce à ces pensions, peu importe où il vit, l'ouvrier âgé a la possibilité, en fonction des conditions offertes dans son milieu, d'habiter avec ses enfants ou avec ses semblables ; certes, et c'est là que réside le progrès moral, ses enfants seront bien plus heureux de l'accueillir que ses égaux en âge : ils préféreront ne plus le voir supporter l'humiliation de se faire renvoyer d'un endroit à l'autre par les siens. La pension de vieillesse éveille la bonté du cœur humain ; elle préserve les liens familiaux et l'amour entre parents et enfants » (cité par Conrad, 1995 : 11).

Hareven fait remarquer qu'aux États-Unis l'idéal et la norme consistaient, non à cohabiter avec ses parents, mais à « vivre sur la même terre qu'eux dans les campagnes et à habiter le même édifice ou le même quartier dans les régions urbaines [...] il était rare que des parents vieillissants et des enfants adultes vivent en ménage multigénérationnel », sauf en temps de pénurie (Hareven, 1994 : 442).

Dans l'apologie de Bismarck affleure l'une des plus anciennes versions de la thèse de l'intrusion de l'État dans la responsabilité des familles. L'impact des pro-

grammes publics sur les relations intergénérationnelles et sur les réseaux privés «est certainement l'une des questions les plus débattues et les plus chargées idéologiquement de l'histoire de l'État providence» (Conrad, 1995: 22). Au cours de la seconde période que nous allons voir, où l'État domine le dispositif de protection sociale, une reformulation modernisée de cette thèse reflète un renversement des dépendances. Grâce à leur pension, les parents âgés ont désormais un revenu suffisant pour aider leurs enfants et petits-enfants dans le besoin, par la distribution de leur revenu et le partage anticipé de l'héritage. Ainsi un système de pensions bien conçu renforce-t-il les solidarités familiales.

L'État, source principale des revenus des personnes âgées

Dans la plupart des pays, la deuxième phase de l'évolution de la composition des ressources des personnes âgées survient vers les années 1960. L'État investit alors le champ de la protection sociale, dans une conjoncture où les effets cumulatifs de quatre grandes tendances et contre-tendances étroitement imbriquées jettent les bases de son quasi-monopole. Ces facteurs sont la redéfinition des objectifs sociaux de l'État, le développement des voies de sortie précoce d'activité, le déclin de la cohabitation conjugué à la persistance du soutien familial et la consécration de l'État comme principal pourvoyeur du revenu des couches de population moins favorisées.

La redéfinition des objectifs sociaux de l'État

Vers les années 1960, les objectifs des régimes de protection sociale ont marqué une évolution importante dans la plupart des pays européens — tels la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne — ainsi qu'aux États-Unis: il ne s'agissait

plus simplement de procurer aux personnes âgées de quoi survivre mais de leur assurer une existence «décente», autrement dit de leur permettre de conserver leur niveau de vie antérieur au lieu de leur fournir un strict revenu de subsistance. Le mécanisme d'ajustement permanent du montant des retraites utilisé à cette fin est parfois appelé *dynamizing pensions*. Les prestations furent non seulement indexées au coût de la vie mais aussi haussées automatiquement en fonction de l'augmentation de la richesse collective, mesurée par l'évolution des salaires moyens. La philosophie de base de ces mesures aux États-Unis et dans d'autres pays était que les personnes âgées doivent partager avec le reste de la société les bénéfices d'une croissance économique vigoureuse.

L'indexation automatique, instaurée sous le président Nixon, visait au départ à empêcher l'augmentation des prestations de dépasser l'inflation. Mais quand la loi fut finalement adoptée, le niveau des prestations fut ajusté à la fois à la progression des salaires et au taux d'inflation. Le calcul se fait en deux temps. Quand un Américain prend sa retraite, on prend le salaire de ses 35 meilleures années pour établir ses prestations. On recalcule alors ses gains de manière à en élever la valeur nominale pour tenir compte des salaires relatifs au cours de la période durant laquelle il les a acquis. Après la retraite, les prestations sont augmentées annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. La redéfinition des objectifs du système a permis aux personnes âgées de participer à l'évolution de la richesse collective, en mauvaise comme en bonne conjoncture.

Elle a également fait chuter le taux de pauvreté des personnes âgées, de tout temps supérieur à celui des autres groupes d'âge. En 1994, ce taux s'établissait à environ

11 pour cent, si bien qu'il figure aujourd'hui parmi les plus faibles aux États-Unis. La situation économique des personnes âgées s'est aussi améliorée dans la plupart des économies industrielles avancées.

La multiplication des voies de sortie précoce d'activité

Nous tenterons de montrer, malgré la contradiction apparente, que la retraite anticipée et le travail après la retraite ont connu un développement parallèle. Durant les années 1980, la plupart des pays ont multiplié les voies de sortie précoce d'activité à l'intention des travailleurs vieillissants. La montée du chômage a entraîné un changement de normes illustré par le slogan «place aux jeunes». Mais l'idée n'était pas nouvelle: elle avait circulé durant les années de crise, où l'un des objectifs les plus importants du système de protection avait été de rendre le marché du travail accessible aux chômeurs des jeunes générations en facilitant le départ des personnes âgées par l'implantation d'un nouveau programme national d'assurance sociale. La recrudescence du chômage à la fin des années 1970 et durant les années 1980 remit la question à l'ordre du jour. Aux États-Unis, la solution a pris deux formes dans le régime public: sortie à 62 ans avec prestations de sécurité de la vieillesse à taux réduit, et application souple des règles d'admission à la retraite pour invalidité. Simultanément, l'expansion des régimes de retraite offerts par les employeurs a tracé une autre voie de sortie précoce, les règles des régimes à prestations déterminées encourageant les départs prématurés (Wise, 1996).

En Europe, la préretraite et la retraite anticipée ont joué un rôle encore plus net. Les entreprises les ont utilisées pour gérer la réduction de leurs effectifs. Les principaux mécanismes mis en œuvre sont les

congés de maladie, les prestations d'invalidité et l'assurance-chômage. En Allemagne, par exemple, les chômeurs de 58 ans et demi ont eu droit à un prolongement d'un an et demi de leurs prestations d'assurance-chômage, puis à la retraite à 60 ans, cinq ans avant l'âge normal. Les Pays-Bas, qui comptaient un peu moins d'un million d'invalides sur une population totale de 16 millions de personnes, ont plutôt facilité les départs par un élargissement de la notion d'invalidité. C'était, là encore, une stratégie de gestion du marché du travail. Ces procédés ont accru le rôle de l'État pourvoyeur auprès des personnes vieillissantes n'ayant pas encore atteint l'âge normal de la retraite.

Pourtant le salaire, avec une persistance à première vue surprenante, est demeuré une source de revenus pour de nombreux

ménages dirigés par une personne en fin de carrière ou retraitée. Les données présentées au tableau 1 montrent qu'aux États-Unis, en Suisse, au Canada, en Norvège, aux Pays-Bas et en Australie, les ménages dirigés par une personne de 65 à 69 ans, voire plus âgée, touchaient les revenus d'un emploi ou d'un travail indépendant et que ces gains constituaient environ 30 pour cent (sinon plus) du revenu des plus riches. Dans la catégorie des moins riches, la proportion était de 9 à 13 pour cent en Norvège et aux États-Unis et de 3 à 6 pour cent en Aus-

tralie et au Canada. Les Pays-Bas sont un cas à part: les gains des plus riches composent moins de 10 pour cent de leur revenu et les gains des moins riches sont quasi inexistantes (données non présentées). Les catégories inférieures de revenu ont en effet des possibilités de travail beaucoup plus limitées pour des raisons qui tiennent à leur situation personnelle (invalidité par exemple) ou à la faiblesse de l'offre sur le marché du travail, et parfois à ces deux facteurs.

Une étude de cas récemment parue dans le *Monthly Labor*

TABLEAU 1 — Composition moyenne des revenus de retraite des ménages selon leur niveau de richesse, pour trois groupes d'âge, divers pays et diverses années (%)

Ménages	Les 60 % les plus riches			Les 40 % les plus pauvres		
	60-64 ans	65-69 ans	≥ 70 ans	60-64 ans	65-69 ans	≥ 70 ans
<i>Pays-Bas, 1991</i>						
Salaires	26,2	9,2	3,6	19,8	—	0,4
Actifs	1,2	2,7	3,4	0,5	0,5	0,4
Prestations gouv.	33,3	50,6	61,9	56,4	93,0	91,5
Régimes privés	22,4	35,4	30,4	17,4	5,8	6,8
<i>Suisse, 1982</i>						
Salaires	70,4	27,0	7,6	32,1	9,4	2,0
Actifs	11,1	21,3	28,3	9,8	14,5	14,0
Prestations gouv.	8,4	32,6	40,2	44,3	67,9	77,2
Régimes privés	1,9	18,4	23,9	1,3	7,4	6,7
<i>Norvège, 1986</i>						
Salaires	71,1	49,3	15,8	28,6	13,0	2,1
Actifs	5,8	9,4	12,7	7,5	6,0	4,4
Prestations gouv.	16,7	32,8	52,6	62,1	75,0	88,1
Régimes privés	3,0	5,8	9,5	1,3	5,3	4,3
<i>Canada, 1991</i>						
Salaires	61,8	27,4	11,2	29,4	5,7	2,0
Actifs	9,4	14,8	25,0	8,1	6,2	8,1
Prestations gouv.	11,6	33,7	37,4	46,2	75,3	79,9
Régimes privés	13,7	20,0	21,1	9,7	7,3	5,0
<i>Australie, 1989</i>						
Salaires	67,2	32,8	22,2	15,3	3,2	1,8
Actifs	18,7	30,8	34,5	16,9	16,0	12,5
Prestations gouv.	6,5	21,6	25,3	62,8	76,1	80,7
Régimes privés	6,8	12,9	15,0	3,1	2,4	2,6
<i>États-Unis, 1991</i>						
Salaires	62,5	30,1	13,6	29,6	11,9	4,9
Actifs	11,6	16,9	22,9	5,7	5,4	6,6
Prestations gouv.	12,2	32,2	41,8	53,0	74,5	80,8
Régimes privés	13,4	20,6	21,4	10,8	7,7	7,3

Source : Luxembourg Income Study (LIS), citée par Rein et Stapf, 1996.

Review (Best et Kale, 1996) semble montrer, à partir de données sur la situation du marché du travail au Wisconsin, que « le long déclin de la participation à la main-d'œuvre dans les groupes d'âge de 55 ans et plus marque le pas depuis quelques années ». Les auteurs soutiennent que les travailleurs âgés du siècle à venir seront plus instruits et probablement beaucoup plus nombreux sur le marché du travail que les cohortes âgées actuelles.

Déclin de la cohabitation et échanges intergénérationnels

Nous avons vu que durant la période de mise en place de l'État providence certains ménages à chef âgé étaient des unités économiques à plusieurs pourvoyeurs où les enfants encore présents au foyer devaient faire leur part. Le soutien filial ne passait cependant pas toujours par la cohabitation. Il prenait aussi la forme d'une aide financière directe aux parents âgés demeurés seuls sous leur toit. On constate aujourd'hui que le flux des transferts intergénérationnels s'est inversé. Ce sont plutôt les parents âgés qui aident financièrement leurs enfants et petits-enfants. Ils sont plus susceptibles de donner de l'argent à leurs enfants (tout en ayant moins de revenus qu'eux) que de leur rendre des services. Par contre, les enfants adultes, même s'ils ont plus d'argent que leurs parents et moins de temps libre, vont plutôt leur donner un coup de main : prendre soin d'eux s'ils sont malades, les accompagner dans leurs déplacements, faire des réparations. Comme autrefois, le système de protection sociale favorise ces échanges. Les personnes âgées touchent des pensions qui, de plus en plus, dépassent leurs besoins quotidiens ; elles sont ainsi à même de partager leurs ressources avec leurs enfants et petits-enfants, en leur léguant leurs biens ou en leur donnant de l'argent. Si elles ont des

surplus et finissent par accumuler un certain patrimoine, c'est que leurs besoins de consommation diminuent avec l'âge tandis que leur revenu est stable et même s'accroît grâce à l'indexation. La générosité des prestations sociales apparaît ainsi comme un facteur indirect de solidarité entre les générations en procurant aux personnes âgées des ressources qu'elles peuvent distribuer à leurs enfants. Le don engendre l'échange et le contre-don. Dans ce processus, l'État providence, au lieu de se substituer à la famille et d'en ébranler la solidarité, renforce l'une et l'autre (Künemund et Rein, 1996 : 34).

Un seul pilier ?

On tient habituellement pour acquis que le revenu des personnes âgées repose sur trois piliers : l'État, les régimes de retraite conventionnels et l'épargne personnelle. Cette théorie des piliers est l'expression d'une norme plus que le produit d'un constat empirique reflétant le souhaitable. L'État, responsable du bien-être de tous les citoyens, leur distribue des prestations sociales en fonction de leurs besoins tout en percevant leur contribution, dans le respect des principes qu'il s'est donnés au cours de l'histoire. De ce choix découle l'étendue de la protection à attendre des régimes complémentaires de protection du revenu offerts par les employeurs. Il appartient ensuite à l'individu d'épargner, de se constituer un patrimoine, de prendre une assurance-vie, bref d'ajouter aux revenus de l'État et des régimes dont il bénéficie en tant que travailleur. Dans de nombreux pays, on débat actuellement de l'importance à attribuer à chacun des trois piliers. Cette controverse est l'une des plus intéressantes et des plus importantes de la discussion sur la dimension économique de la réforme des retraites.

Mais comment, dans les faits, les trois piliers servent-ils à étayer les ressources des ménages dirigés par une personne qui atteint la fin de sa carrière ? La Luxembourg Income Study (LIS) fournit, pour un certain nombre de pays, des données à l'aide desquelles nous avons tenté de répondre à cette question.

La sélection des pays est d'ordre à la fois théorique et pratique. Nous n'avons voulu retenir que ceux pour lesquels nous avions des données d'enquête livrant de l'information sur les régimes conventionnels de retraite, dont les prestations complètent le régime de base offert par l'État dans le cadre du dispositif de sécurité sociale. C'était le cas des données britanniques et allemandes, mais leur exploitation soulevait des problèmes que nous n'avons pas résolus à temps pour cet article. Nous traiterons de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne dans nos publications à venir.

Eu égard à l'apport des régimes conventionnels et du marché (emploi, travail indépendant, actifs) aux ressources des futurs retraités, les pays étudiés se situent sur un continuum, de fort à faible. La Suisse est le seul pays où la participation à un régime relié à l'emploi est obligatoire en vertu de la loi, mais d'autres pays, pour toutes sortes de raisons, réservent un rôle important aux régimes complémentaires. Les Pays-Bas ont un régime général pour les 65 ans et plus, mais appuient aussi en grande partie leur dispositif sur les régimes conventionnels. La Grande-Bretagne, malgré tous ses efforts pour se doter d'un régime public d'assurance sociale modulé sur les salaires, a fini par adopter un système à taux uniforme similaire à celui des Pays-Bas, et ses politiques sociales sont orientées vers la mise en veilleuse des programmes publics au profit des régimes

privés. Les États-Unis ont pour leur part implanté un système d'assurance gradué en fonction des salaires, à prestations pondérées en faveur des ménages à faibles revenus, et le secteur privé y offre un large éventail de suppléments de revenu pour retraités. Ces trois pays comptent donc tous sur les régimes complémentaires, mais pour des raisons très différentes. L'Allemagne et la Norvège sont dotées de régimes généraux complets, mais ont des dispositions prévoyant l'adhésion à des régimes complémentaires, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. En résumé, notre critère de sélection des pays était l'existence de données permettant de distinguer entre régimes conventionnels et régimes généraux. Enfin, tous les pays n'ont pas de données sur l'épargne personnelle, mais tous en fournissent sur les revenus provenant d'actifs, que nous avons utilisés comme substitut plus ou moins satisfaisant.

Nous avons procédé de la façon suivante. La population a été divisée en groupes d'âge (55-59 ans, 60-64 ans, 65-69 ans et 70 ans et plus) qui se sont révélés très hétérogènes. Les principales différences ont trait à la structure familiale (personnes seules, couples, hommes et femmes) ainsi qu'au niveau des revenus et à leur composition (présence ou absence d'une source donnée). Chacun des groupes a été subdivisé en deux

sous-groupes, en fonction de la position dans la distribution selon le revenu (les 60 pour cent de ménages les plus riches et les 40 pour cent de ménages les plus pauvres). L'analyse de la composition des ressources porte sur les sous-groupes de 60 ans et plus. Les données apparaissent au tableau 1.

Afin de voir ce qui ressortait de l'observation d'un groupe plus homogène, nous avons ensuite isolé un groupe d'âge (60-64 ans) et un pays (les États-Unis), en retenant seulement les ménages qui avaient pris une retraite anticipée et recevaient les prestations du régime général (hommes et femmes ont droit, en outre, à la sécurité sociale à partir de 62 ans). Puisque la plupart des ménages de ce groupe d'âge sont des couples (les ménages à chef féminin ne l'emportent en nombre que plus tard dans la vie), nous n'avons pas isolé la variable structure du ménage pour cet examen exploratoire. Les principales conclusions sont présentées plus bas.

Que révèlent nos données ? Dans la littérature, on a accordé beaucoup d'attention aux différents régimes d'État providence, mais on constate ici que dans tous les pays, chez les ménages les moins riches tout au moins, l'État est la source de revenu principale des chefs de ménage de 65 à 69 ans (tableau 1). En d'autres termes, au moment de la retraite, la diversification des ressources est absente dans la tranche inférieure des revenus. Elle existe dans la tranche supérieure, mais sous une forme qui ne correspond pas à la théorie des trois piliers : il y a un quatrième pilier, dont on oublie toujours de parler, soit les gains salariaux. S'il est vrai que l'importance du travail diminue avec l'âge, dans de nombreux pays, les gains du chef de ménage constituent 30 pour cent ou plus des ressources d'une forte minorité de ménages à revenu supé-

rieur, même à 65-69 ans. Par ailleurs, la situation des ménages les plus riches présente des différences frappantes d'un pays à l'autre. La plupart des théories sur les régimes d'État providence négligent complètement la part des salaires et des actifs dans la composition des ressources des personnes âgées.

Voyons maintenant quelles étaient, en 1991, les ressources des ménages américains dont le chef appartenait au groupe d'âge 60-64 ans, touchait une rente de retraite anticipée versée par l'État et avait droit à la sécurité sociale. La part de leurs revenus que l'État assure à ces ménages, tant aisés que défavorisés³, atteste l'importance de son rôle envers eux. Les ménages les moins favorisés tirent la plus grande part de leur revenu (six dixièmes) de cette source ; le cinquième de leurs ressources provient du marché (salaire, rémunération d'un travail indépendant et revenus tirés d'actifs) et le dixième de régimes complémentaires. Chez les riches, la contribution de l'État dépasse de peu celle des régimes complémentaires (l'une atteignant plus du cinquième des revenus, l'autre moins du cinquième), mais non celle du marché (plus de la moitié). Même aux États-Unis, les prestations publiques sont la principale source de revenus d'un pourcentage substantiel de personnes qui ont pris une retraite anticipée, et l'État exerce envers toutes un rôle non négligeable. Nous étendrons cette analyse à d'autres pays dans une étude subséquente.

La diversification des ressources

De nombreux signes montrent que le quasi-monopole de l'État pourvoyeur des moyens de subsistance des personnes âgées touche à sa fin et que l'heure est à la diversification des ressources. La période précédente était caractérisée par

une redéfinition des objectifs sociaux de l'État dans le sens de l'accroissement du bien-être économique des personnes âgées, par la multiplication des voies de sortie précoce d'activité, et par la conviction que le gouvernement était l'agent le mieux placé pour améliorer le sort des personnes âgées. Aujourd'hui le discours a changé. On insiste surtout sur le fait que l'État « n'a plus les moyens » de respecter ses obligations envers les gens âgés. Le coût du vieillissement est considéré comme un fardeau pour les finances publiques, un facteur aggravant des déficits nationaux. L'avance en âge des générations du baby-boom alimentera ces arguments pendant encore longtemps durant le siècle à venir. Les augures divergent d'avis quant au niveau auquel s'établira la facture lorsque les baby-boomers auront achevé leur carrière.

L'ère de la diversification, amorcée depuis au moins dix ans, suit des scénarios différents selon les pays. Aux États-Unis, il y a environ 15 ans, une loi a porté l'âge « normal » de la retraite à 67 ans et réduit les prestations des personnes qui la prennent à 62 ans. Mais cette mesure ne prendra pas effet avant le tournant du siècle et sa mise en vigueur sera alors très graduelle.

Dans beaucoup d'autres pays, de nouveaux programmes sont apparus et le dispositif de protection sociale a changé d'aspect. La Suède, par exemple, a renoncé en septembre 1991 à utiliser les pensions d'invalidité pour réguler le marché du travail, c'est-à-dire pallier le chômage de longue durée. Un gouvernement conservateur a tenté d'abolir les programmes de retraite à taux partiel ou de diminuer à tout le moins leur taux de remplacement. Le Parlement a battu la proposition au moins deux fois. Toutefois, au printemps 1994, un parti social-démocrate a accepté d'abaisser le taux de remplacement



tout en élevant le nombre d'heures donnant droit à la compensation ainsi que l'âge minimum d'admissibilité à la retraite à taux partiel. En l'an 2000, cette dernière disparaîtra. Mais le changement le plus radical introduit par la nouvelle loi est que les prestations de retraite seront basées sur les gains acquis la vie durant. Dans le système actuel, le calcul des prestations repose sur les quinze meilleures années. Ces modifications inciteront les travailleurs à rester plus longtemps en activité et à se replier davantage sur les régimes des employeurs et les régimes personnels. Au total, la nouvelle politique suédoise aura un impact important sur le marché du travail et sur la situation économique des travailleurs âgés durant les années à venir (Olafson et Wadensjo, 1996).

En bref, la plupart des pays transforment en ce moment l'économie de leur système de sécurité sociale, se rendant à l'argument du manque de moyens des gouvernements, justifié par l'évolution démographique, les déficits budgétaires et la perte générale de confiance envers l'État comme principal pourvoyeur de la protection sociale. Les nouvelles règles désavantagent les futurs retraités par rapport à ceux d'aujourd'hui. Elles affaiblissent également, sans toute-fois l'éliminer, le rôle de l'État.

Rétrospectivement, on peut dégager deux moments dans la genèse du nouveau « Welfare Mix ». Il y eut d'abord le développement des régimes offerts par les entreprises, de leur propre chef ou à l'occasion de la négociation de conventions collectives. Ces régimes étaient envisagés comme un complément aux régimes généraux. Les règles d'harmonisation des deux systèmes étaient dictées par la loi ou par la coutume, selon les cas. Mais de toute façon, l'État assumait deux rôles, à titre de gestionnaire de l'ensemble du filet de sécurité sociale et de patron offrant à ses employés des régimes de retraite complémentaires⁴. Ces régimes employeur se multiplient depuis un certain temps dans le secteur public et dans le secteur privé. Dans quelques pays, tel le Danemark, de nouvelles lois et conventions montrent clairement que ce n'est qu'un début. Un peu partout en Europe et dans les pays anglo-américains, les régimes liés à l'emploi jouent maintenant, dans le dispositif de protection sociale, un rôle non négligeable, encore appelé à augmenter.

Pourtant, les régimes conventionnels sont laissés pour compte dans le champ de l'analyse des politiques sociales. Les experts ont été tout entiers absorbés par des approches qui font de l'État le principal protagoniste de la mise en place des systèmes d'avantages sociaux universels (Rein et Wadensjo, 1997). La Suède, où le mouvement qui a mené au développement d'un dispositif mixte de protection sociale a échappé à nombre d'observateurs, est un cas révélateur. Dans les années 1990, de fortes contraintes pesaient sur les finances de l'État et la décision de réformer le système des retraites a ouvert la porte au développement des régimes complémentaires pour pallier le déclin prévu des programmes généraux. Malgré le

discours qui la présente comme le type même des pays à système universel de protection sociale dominé par l'État, la Suède s'est lentement révélée comme un pays doté d'un système mixte, où la couverture des risques est assurée tant par les régimes conventionnels privés que par l'État (Rein et Wadensjö, 1997).

Les facteurs politiques et économiques du développement des régimes complémentaires diffèrent selon les pays. En Allemagne, l'impulsion a résulté des tensions entre fonctionnaires (Beamten) et autres employés du secteur public. En Suède, elle est venue de la volonté des cols bleus d'obtenir des régimes complémentaires équivalents à ceux qui avaient été consentis aux cols blancs. Au Royaume-Uni, elle est liée à la ligne de conduite du gouvernement, qui a autorisé les gens à se retirer des régimes généraux pour cotiser, d'abord, à des régimes liés à l'emploi, puis à des programmes individuels d'assurance-vie. Aux États-Unis, les régimes complémentaires ont provoqué des sorties d'activité, effet imprévu de certaines dispositions des régimes à prestations déterminées comportant de puissants incitatifs financiers à la retraite anticipée et pénalisant la poursuite de l'activité professionnelle aux âges plus avancés (Wise, 1996 : 3).

Il semble que nous en soyons maintenant au deuxième stade de la période de diversification des ressources : à côté des régimes à prestations déterminées versées par l'employeur, dont les bénéficiaires savent le moment venu qu'ils recevront des prestations de retraite calculées sur leur salaire moyen ou sur leur salaire de fin de carrière, se développe un nouveau système de retraites personnelles. On fait maintenant ressortir qu'il appartient à l'individu de décider de sa participation à un régime et de la manière dont sera investi l'argent qu'il met de côté pour sa retraite. Nous avons fait allusion plus haut aux programmes 401(k) et 403(b) mis sur pied aux États-Unis. Le Canada a depuis la fin des années 1950 un programme similaire comportant des incitatifs fiscaux : les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Les deux pays dispensent de l'impôt les revenus d'investissement accumulés dans le cadre de ces programmes et ne les taxent qu'au moment de la liquidation. La ligne de démarcation entre épargne et régime de retraite s'estompe ici. Quant aux règles d'administration précises des programmes, elles ne sont pas les mêmes dans les deux pays. Par exemple, la loi canadienne ne prévoit pas de pénalité en cas de liquidation avant l'âge de la retraite.

Le système de protection marque donc une évolution de la contribution respective de l'État, de l'employeur et de l'individu aux revenus de retraite. À l'avenir, ceux-ci proviendront de sources plus diversifiées, reflétant la responsabilité de l'État et de l'individu à l'égard de la couverture des risques. Des données sur les États-Unis et la Grande-Bretagne témoignent nettement d'une tendance au remplacement des régimes à prestations déterminées par les régimes à cotisation déterminée.

Conclusion

Quelles sont les implications politiques de cette analyse ? Selon certains, « la réduction de l'apport des gouvernements accroît les inégalités » (Smeeding, Torrey et Rainwater, 1993 : 7). Pour tenir compte de cet argument, un scénario alternatif de réforme des politiques sociales pourrait comporter la création d'un « portefeuille de retraite » pour les groupes les plus pauvres. Comment y parvenir ? L'étude de la participation des personnes âgées à la main-d'œuvre dans le Wisconsin montre que cette population sera à l'avenir plus instruite et probablement plus réticente à quitter un emploi satisfaisant. Les gouvernements pourraient stimuler l'épargne personnelle par des incitatifs financiers gradués en fonction du revenu familial, autrement dit plus élevés pour les familles à faibles revenus. Il n'est pas irréaliste d'envisager aussi pour ces dernières des subventions qui les aideraient à se constituer un patrimoine⁵. Mais revenus de travail, rente de retraite personnelle et prestations sociales pourraient déjà, en s'additionnant, amorcer la création d'un portefeuille de retraite diversifié pour les couches les moins favorisées (Rainwater, Rein et Schwartz, 1986).

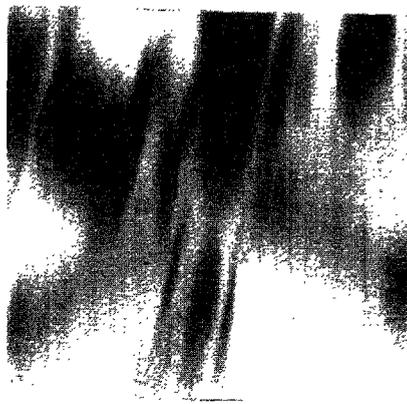
La dépendance actuelle des retraités issus de ces populations à l'égard des prestations sociales dans un certain nombre de pays de l'OCDE a des incidences sur les politiques sociales, que l'examen des causes et des effets de cette situation peut éclairer. Nous discernons trois causes possibles. Premièrement, le versement de prestations sous condition de ressources aux ménages pauvres les décourage d'épargner. Deuxièmement, les exemptions d'impôt liées aux cotisations versées et aux revenus réalisés dans le cadre des régimes de retraite d'entreprise ont moins

d'attire pour eux que pour les classes aisées en raison de la progressivité des taux d'imposition. Troisièmement, les coûts fixes associés à la gestion des épargnes et placements rend ces derniers relativement moins avantageux pour les groupes à faibles revenus.

Deux arguments surtout militent en faveur de la diversification des ressources de retraite des plus pauvres. Le fait de compter sur plusieurs sources de revenu indépendantes les unes des autres atténue l'incertitude liée à la dépendance à l'égard d'une seule source. Le retraité qui travaille, possède des économies, touche des prestations sociales et reçoit une rente de retraite peut en effet voir diminuer l'une de ces sources sans craindre que les autres soient atteintes. Il jouit d'une plus grande sécurité.

Mais la stabilité du revenu n'est pas le seul élément. Les travailleurs qui diversifient leurs ressources de retraite tendent également à avoir un revenu plus élevé à cette étape de leur vie. Ce résultat peut être en partie le fruit de leur prévoyance. Ils ont estimé leurs besoins financiers et se sont organisés pour avoir des revenus multiples parce qu'ils en voyaient la nécessité. Il y aurait lieu d'encourager les futurs retraités à se donner ces assises, dans le cadre d'un programme de formation préparatoire à la cessation d'activité.

Notre principale conclusion théorique, eu égard à la dimension politique de l'analyse qui précède, consiste donc à poser le principe que les groupes aux revenus les plus faibles devraient se doter d'un portefeuille de retraite analogue à celui des plus favorisés, car la diversité des ressources représente un gage de sécurité face à l'éventualité de pressions politiques menant à une diminution de la part versée par l'État. Supposons que le taux de remplacement servant à calculer celle-ci passe de 80 à 60



pour cent : les régimes privés combleront la différence. Il en résulte une forme de transfert de coûts du secteur public vers le secteur privé et une baisse des dépenses de l'État, sans création d'effets pervers sur la distribution des revenus. On assiste en fait à ce phénomène de compensation de la réduction des prestations publiques dans des pays aussi divers que l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède.

Le retraité accroît donc sa sécurité en combinant des revenus de sources privées à ceux qu'il reçoit de l'État, qui sont soumis aux fluctuations des dépenses publiques. S'il appartient aux groupes à faibles revenus et ne vit que de ces prestations, il est particulièrement exposé à ce risque.

La diversification des sources de revenus (salaire, actifs, rente de l'État et d'un régime complémentaire) peut-elle procurer plus de stabilité financière aux groupes à faible revenu qu'une dépendance quasi exclusive à l'égard des prestations de l'État ? La réponse traditionnelle est que tout dépend de la manière dont l'État gère et harmonise ses mesures d'aide : prestations sous condition de ressources, assurance sociale modulée sur les salaires, allocations universelles destinées à toutes les personnes d'un groupe d'âge précis. Mais les données que nous avons passées en

revue sur les revenus des classes les moins riches donnent à penser que les résultats peuvent être similaires, même s'il faut des formules différentes pour les produire.

L'étude des moyens de subsistance des retraités dans une perspective à la fois historique et comparative soulève d'importantes questions politiques et peut contribuer à la réforme des systèmes de protection sociale. Elle ouvre aussi de nouvelles avenues de recherche.

Martin Rein
MIT, Boston

John Turner
Department of Labor⁶

111

Notes

- 1 Cette nouvelle formule porte le nom du paragraphe de la loi sur l'impôt dans lequel elle apparaît : 401(k) pour le secteur privé et 403(b) pour le secteur public.
- 2 Soit les 40 pour cent situés dans la tranche inférieure de la distribution selon le revenu.
- 3 Plus de la moitié (51,7 pour cent) de la portion la moins favorisée touche des prestations de retraite anticipée, comparativement à 38,7 pour cent de la portion la plus riche.
- 4 Lesquels ne doivent pas être confondus avec le régime de retraite de la fonction publique, qui est un régime de retraite alternatif et n'a pas pour rôle d'apporter un complément à la sécurité sociale.
- 5 L'Allemagne a un programme de ce genre. Les familles plus aisées jouissent déjà de programmes d'exemptions d'impôt qui leur facilitent l'accès à la propriété par l'allègement de leur fardeau hypothécaire. S'agissant de la constitution d'un patrimoine familial par les ménages pauvres, il faudrait recourir à des subventions directes plutôt qu'à des dispositions fiscales pour atteindre le même but.
- 6 Traduction : Johanne Archambault.

Bibliographie

BEST, John R., et B. D. KALE, 1996. « Older Workers in the Twenty-first Century : Active and Educated. A Case Study », *Monthly Labor Review*, juin.

- BULDER, Elizabeth Alice Maria. 1993. *The Social Economics of Old Age : Strategies to Maintain Income in Later Life in the Netherlands*. Tinbergen Institute, Research Series, no 50.
- CARTER, Susan, et Richard SUTCH. 1996. « The Myth of the Industrial Scrap Heap », *The Journal of Economic History*, 50.
- CONRAD, Christoph. 1996. *Income Packaging in Historical Perspective : Public and Private Support for the Elderly in Germany 1890-1950*. Mars. Polycopié.
- FINCH, Janet. 1989. *Family Obligations in Social Change*. Londres, Polity Press.
- GRATTON, Brian. 1996. « The Poverty of Impoverishment Theory : The Economic Well-Being of the Elderly, 1890-1950 », *The Journal of Economic History*, 50.
- HAREVEN, Tamara K. 1994. « Historical Perspectives on the Family and Aging », dans Rosemary BLIESZNER et Victoria H. BEDFORD, éd. *Handbook of Aging and the Family*. Westport, Connecticut, Greenwood Press.
- HAREVEN, Tamara K., éd. 1995. *Aging and Generational Relations Over the Life Course : A Historical Perspective*. New York, Walter de Gruyter.
- KÜNEMUND, Harald, et Martin REIN. 1996. *There Is More to Receiving than Needing : Intergenerational Solidarity in Five Nations*. 5 juillet. Polycopié.
- OLFSON, Gunnar, et Eskil WADENSJO. 1996. *Public Policy and the Firm Strategy Regarding Older Workers*. Suède, juin. Polycopié.
- REIN, Martin, et Heinz STAPF. 1996. *The Packaging and Economic Well Being at the Last Stage of the Working Career*. Janvier. Polycopié.
- RAINWATER, Lee, Martin REIN et Joseph SCHWARTZ. 1986. *Income Packaging and the Welfare State : A Comparative Study of Family Income*. Oxford, Oxford University Press.
- REIN, Martin, et Lee RAINWATER, éd. 1986. *Public/Private Interplay in Social Protection. A Comparative Study*. New York, Sharpe Inc.
- REIN, Martin, et Eskil WADENSJO. 1997. *Enterprise in the Welfare State*. Londres, Edward Elgar Publishers.
- SMEEDING, Tim, Barbara TORREY et Lee RAINWATER. 1993. *Going to Extremes : An International Perspective on the Economic Status of the Aged*. LIS Working Paper 87, février. [LIS : Luxembourg Income Study.]
- WISE, David A. 1996. « The Economics of Ageing », *NBER Reporter* (été) : 1-11. [NBER : National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass., USA.]